



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
CONCERNANT LA CIRCULATION  
DANS LA RUE SOLAND**

Le Maire de la commune de Hochstatt,

- VU** les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;

**CONSIDERANT** que des travaux de branchements sur le réseau d'assainissement seront à effectuer dans la rue Soland pour desservir une nouvelle maison d'habitation ;

**CONSIDERANT** que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories ;

**ARRETE**

**Article 1er :** À compter du 28 mai 2021 et ceci jusqu'à la fin du chantier, l'entreprise SOGEA Est de RICHWILLER est autorisée à réaliser des travaux de branchement sur le réseau d'assainissement dans la rue Soland au niveau du N° 4 à HOCHSTATT.

**Article 2** Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie au niveau du tronçon touché par les travaux.

**Article 3** Vu l'étroitesse de la rue, celle-ci sera temporairement barrée à la circulation de tout véhicule durant le chantier au niveau de la rue du 2<sup>ème</sup> Zouaves.  
Les riverains pourront toutefois accéder à leur propriété ; la rue Soland sera provisoirement rétablie à la circulation en double sens.  
Pour tout autre trafic, une déviation sera mise en place par la route de Didenheim et la rue de la Chapelle, et par la rue de Zillisheim.

**Article 4** Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par l'entreprise SOGEA Est pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 5** Ampliation

- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH
- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ALTKIRCH
- à la Communauté de Communes Sundgau
- à l'entreprise SOGEA Est de RICHWILLER

HOCHSTATT, le 21 mai 2021

Le Maire,  
Matthieu HECKLEN

